

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 13

Artikel: Lausanne, le 27 mars 1880
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 27 mars 1880.

Jeudi dernier, on rencontrait dans nos rues des jeunes filles voilées de blanc et des jeunes garçons vêtus de noir, se rendant au temple, accompagnés de leurs parents. Ils allaient confirmer le vœu de leur baptême et l'engagement pris en leur nom, alors qu'ils n'étaient point capables de comprendre ce sacrement par lequel ils furent introduits dans l'Eglise et censés accepter la doctrine chrétienne.

En confirmant son baptême, le catéchumène déclare qu'il croit à cette doctrine et prend l'engagement de se conduire désormais d'une manière qui répond à sa foi. Le catéchumène est donc un aspirant au christianisme, un prosélyte embrassant la plus belle des vocations.

Il est assez curieux de voir ce que cette institution religieuse, aujourd'hui complètement modifiée, était à l'origine. Lorsque le christianisme commença, il fut généralement envisagé par les juifs et les païens comme une école de philosophie plutôt que comme une religion. Or, si l'on se rend compte de la facilité avec laquelle les philosophes de l'époque embrassaient toute doctrine qui, grâce à l'attrait de la nouveauté, pouvait jeter de l'intérêt sur leurs discussions, on comprendra que l'Eglise se soit montrée sévère dans la mission de ses prosélytes. Dépositaire d'une religion et non d'une doctrine purement philosophique, elle ne pouvait tolérer qu'on admit telle partie de son enseignement et qu'on rejetât telle autre. De là l'institution du *Catéchuménat* qui n'introduisait dans l'Eglise que des gens éprouvés et auxquels on avait donné une instruction suffisante.

L'admission d'un néophyte au rang de *catéchumène* se faisait par l'imposition des mains et le signe de la croix. Dès lors, il faisait partie de la nouvelle société, mais il n'était pas encore majeur, il était considéré comme une jeune plante ayant besoin d'être élevée et instruite. Il n'y avait en conséquence point d'âge déterminé ; la durée variait selon les individus ou les circonstances.

Le catéchuménat comprenait trois degrés par lesquels on était successivement initié aux différents mystères de la religion. Après avoir passé par ces trois degrés, on recevait le baptême qui

consistait dans une triple immersion du corps de l'élu.

Plus tard, des abus s'introduisirent dans l'Eglise au sujet du baptême ; plusieurs, entr'autres, ne se le faisaient administrer qu'à la fin de leur carrière, croyant pouvoir ainsi grossir en toute sécurité la somme de leurs péchés, puisque l'eau baptismale devait les effacer, quelqu'en fût le nombre. Le baptême des enfants, qui fut dès lors généralement adopté, fit disparaître le catéchuménat, institution qui n'était, comme on vient de le voir, que le noviciat du baptême.

Cela dit, qu'on nous permette quelques réflexions.

Avez-vous remarqué ces cathécumènes se rendant au temple ?... Quel air grave, quelle attitude recueillie et comme ils paraissent comprendre toute l'importance de l'acte solennel qu'ils vont accomplir !...

Mais dans l'après-midi du même jour, pourquoi n'en est-il déjà plus ainsi chez plusieurs d'entr'eux, pourquoi ce changement à vue si triste à constater ?... Hélas, c'est qu'ils ont peut-être hâte de se débarrasser du fardeau qui leur pèse, celui d'être traités, surveillés, protégés par des parents qui les aiment et mettent en eux tout leur espoir ; c'est peut-être qu'ils brûlent de se donner l'attitude d'un *homme* et de s'émanciper.

Dans l'après-midi, le catéchumène est allé faire une promenade avec ses camarades et il revient, le soir, avec un air étrangement dégagé, le cigare à la bouche et le chapeau légèrement mis à la crâne. Un nouvel horizon s'est ouvert pour lui ; il a rompu ses chaînes.

Eh bien, mes amis, ce n'est point parce que vos seize ans vous ont ouvert toutes grandes les portes de la vie qu'il faut vous croire obligés de vous lancer avec tant d'ardeur et d'irréflexion dans cette arène périlleuse. Croyez-moi, ne vous pressez pas d'être des hommes, dans le sens que vous attribuez à ce mot ; et vous, jeunes filles, il viendra bien assez tôt le moment où l'on vous appellera *Mademoiselle*.

Souvenez-vous un peu les uns et les autres d'un sage conseil renfermé dans une des fables de Florian, *Le danseur de corde et le balancier*, que vous avez sans doute mainte fois récitée sur les bancs de l'école :

Jeunes gens, jeunes gens, ne vous a-t-on pas dit
Que sans règle et sans frein, tôt ou tard on succombe ?
La vertu, la raison, les lois, l'autorité,
Dans vos désirs fougueux vous causent quelque peine :
C'est le balancier qui vous gêne,
Mais qui fait votre sûreté.

Vous n'ignorez pas non plus l'histoire si touchante des *Deux pigeons*, de Lafontaine. Eh bien, sachez vous garder des folâtres entraînements, afin de nous épargner le chagrin de vous voir revenir au logis « traînant le pied et l'aile cassée », comme la pauvre volatile.

La direction de la presse en France.

De nombreuses personnes, peut-être, ignorent ce qu'on entend par cette institution relevant du ministère de l'intérieur. On s'imagine généralement que c'est une sorte de bureau de l'esprit public, une officine mystérieuse où l'on confectionne des articles pour une presse servile qui existerait à Paris ou dans les départements, ou bien encore on pense que le directeur de la presse a pour mission spéciale de rechercher et de faire rechercher dans la vaste collection des journaux quotidiens, les articles répréhensibles ou délictueux.

Eh bien, non ; la direction de la presse n'est ni un bureau de l'esprit public, ni une antichambre du cabinet du juge d'instruction. Elle est tout simplement pour le gouvernement républicain une source d'informations politiques, un efficace moyen de contrôle. Grâce à la direction de la presse, le chef de l'Etat et les ministres peuvent savoir, jour par jour, presque heure par heure, ce que veut l'opinion, ce qu'elle approuve, ce qu'elle flétrit.

Tous les matins, les journaux du monde entier arrivent au ministère de l'intérieur. Aussitôt des collaborateurs intelligents lisent ces feuilles, les analysent, résumant ce qu'elles renferment d'essentiel, et mettent en relief les faits qui intéressent les diverses administrations du pays. Ce travail est exécuté avec une impartialité complète, sans aucune intention répressive, sans aucune prétention à la rhétorique. Il ne s'agit point de phrases, mais de faits.

On comprend que les membres du gouvernement ne peuvent faire eux-mêmes ce travail ; car la direction d'un ministère n'est point une sinécure. Vouloir que des ministres, qui travaillent 15 et 16 heures par jour, lisent encore par-dessus le marché les 200 journaux qui viennent de l'étranger, les 700 journaux de la presse départementale, les 100 journaux parisiens, serait matériellement impossible.

Quelques-uns de nos compatriotes domiciliés à Bucharest et dont le lieu de réunion est le *Cercle des Mille-Colonnes*, nous envoient presque chaque semaine la solution de nos énigmes et charades par de charmants dessins à la plume, qui nous font le plus grand plaisir et que nous collectionnons avec soin.

En les remerciant vivement pour cette marque de sympathie, nous nous permettons de leur demander de bien vouloir y ajouter parfois quelques détails sur leur petite colonie, que nous nous empresserons d'accueillir dans nos colonnes.

On coo que n'âmè pas être geinâ.

Lè pourrès dzeins font coumeint pàovont po sè reduirè la né ; et quand n'ont què l'hotô et on pâilo, sont bin d'obedzi dè ti cutsi dein la méma tsambra.

L'est dinsè que cein allàvè tsi Fardinand, lo taupi ; kê n'est pas ein teindeint dâi trapès po lè derbons qu'on sè pào bâti 'na carrâie. L'avâi cinq z'einfants et ma fâi, dè né, quand l'aviont teri lo tserriot, on étâi bin prâo cougni per tsi leu.

Quand lo pe gros dâi bouébo à Fardinand fut frou dè l'écoula, restâ ou boquet tard onna demindze né avoué la Jeunesse, et quand rarevâ po sè reduirè, l'avâi on bocon tserdzi et l'étâi quasu bliet, que son père qu'étâi on bravo hommo, lâi fe lo trafi ein lâi deseint que l'étâi 'na vergogne dè sè conduire dinsè ; enfin, quiet ! lâi fe lo predzo ; vo sédè prâo. Lo gaillâ ne repond pas on mot tandi que sè devitè et que sè fourrè eintrémi lè linsus ; mâ quand son père lâi a tot de, que l'a detieint lo crâisu et que s'est assebin met âo lhî ein deseint : « Lo bon Diu sâi avoué no ! » lo vaurein n'a-te pas lo toupet dè lâi repondrè :

— Ne sein dza bin prâo dinsè perquie !

Onna fenna frou dè couson.

On tserrotton que s'étâi laissi preindrè dézo on tsai dè marin, avâi z'u gaillâ dè mau et l'avâi failu allâ queri lo mâidzo po lâi remettre trâi coûtès einfonçâies.

— Eh ! monsu lo mâidzo, coumeint va cé pourro hommo, se fe lo mémo né onna fenna âo moméint iô lo mâidzo saillessâi dè tsi lo malado.

— Oh bin ! va bo et bin et s'ein vâo prâo teri, se repond.

— Eh ma fâi tant mi ; lo bon Dieu vo z'ouèi !

— Vo z'est-te d'appareint ?

— Oh ! na ; mâ lâi y'é prêtâ dou francs stu matin, et n'és min dè reçu !

2

Le père Chiffons.

— Chiffonnez !

C'était, dorénavant, le seul espoir qui restait à ce malheureux, la seule porte de sortie pour ne pas voir aller sa femme à la prison comme vagabonde, à l'hôpital, au cimetière ! Toutes ces pensées se heurtèrent dans le cerveau de Raymond et faillirent l'amener à la démence. Le suicide passa devant ses yeux comme un ami, comme un sauveur qui seul pouvait le délivrer. Le père Lizot l'examinait avec attention.

— C'est pas si difficile que vous croyez, dit-il, en continuant ta conversation et sans paraître s'apercevoir de l'émotion que son mot avait causé ; d'ailleurs, quand on a quelque chose de mieux on quitte la partie, il n'est pas nécessaire de faire signer son livret.

Il rit encore d'une gaieté franche. Raymond avait eu le temps de se remettre.

— Mais il faut avoir une médaille ? dit-il.